

CONSEIL DES MINISTRES

CM/312

Quatorzième session ordinaire

Addis-Abéba, février/mars 1970

**RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL ADMINISTRATIF
SUR LE BUREAU DE L'OUA POUR LE PLACEMENT ET L'EDUCATION
DES REFUGIES AFRICAINS**



RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL ADMINISTRATIF
SUR LE BUREAU DE L'OUA POUR LE PLACEMENT ET L'EDUCATION
DES REFUGIES AFRICAINS

1. Au cours de la période qui s'est écoulée entre le mois de septembre 1969 et la présente session du Conseil des ministres, le Bureau de l'OUA pour le placement et l'éducation des réfugiés africains a poursuivi sans relâche son action humanitaire au profit des réfugiés africains.

2. Tout d'abord, les fonctionnaires du Bureau ont assisté à des conférences internationales destinées à l'étude de certains problèmes spécifiques aux réfugiés africains et entrepris également des missions en Afrique dans le cadre de la coopération continue entre le Secrétariat général de l'OUA et les Etats membres. C'est ainsi que le Chef du Bureau eut à participer activement à la 20ème session du Comité exécutif de l'Office du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés à Genève qui a eu lieu du 20 au 30 octobre 1969. Au cours de cette session, tous les délégués et plus particulièrement les délégués non africains ont salué l'adoption de la Convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique et ont été unanimes à reconnaître que c'était là un pas décisif dans le cadre des efforts déployés par l'Organisation de l'Unité Africaine et les Etats membres en vue de résoudre le grave problème des réfugiés en Afrique. Plusieurs délégations ont exprimé le ferme espoir que les Etats membres sauront appliquer cette Convention qui se veut être le complément indispensable de la Convention de 1951 des Nations Unies sur les réfugiés.

3. Le Bureau a eu également à participer à un Séminaire organisé à Londres au mois de décembre 1969 par le Fonds International d'Echanges Universitaires, Séminaire au cours duquel ont été passés en revue les problèmes spécifiques des réfugiés africains vivant actuellement en Grande Bretagne et en Suède. Le Bureau a également pris des contacts utiles et fructueux avec de nombreuses Organisations notamment avec la CIMADE, le Service social d'aide aux émigrants, les Secours catholiques, la Ligue pour l'adaptation des diminués physiques basés à Paris, le Conseil national des Agences bénévoles, le Fonds International d'Echanges Universitaires, l'Entraide Universitaire Mondiale et la Conférence des Eglises de toute l'Afrique dont les sièges se trouvent à Genève. Par ailleurs, le Bureau a reçu à Addis-Abéba même de nombreux représentants d'Organisations non gouvernementales notamment des pays scandinaves qui sont en train de déployer de gros efforts pour assister les réfugiés africains.

4. Mais le plus important a été le travail concret fourni par le Bureau dans sa tâche de placement et d'éducation des réfugiés africains. En effet, en dépit des nombreuses difficultés il y a lieu de se féliciter des résultats déjà enregistrés par le Bureau. Assisté des vingt-cinq correspondants qu'il a réussi à mettre en place dans les Etats membres, des représentants locaux du Haut Commissariat pour les réfugiés et de la Conférence des Eglises de toute l'Afrique, le Bureau a aidé à trouver un emploi rétribué à 481 réfugiés engagés dans les administrations nationales ou organisations privées ou réinstallés dans des zones rurales ; 92 autres sont employés dans des projets de travaux agricoles et 97 ont été placés dans divers établissements scolaires. Ce total de 650 placés se répartit dans 15 pays africains.

5. Dans le domaine de la protection juridique, les interventions du Bureau ont réussi, grâce à la bonne coopération entre le Secrétariat général et les Etats membres de l'OUA, à faire surseoir à l'exécution des décisions d'expulsion qui devaient frapper quelques réfugiés dans certains pays.

6. Les progrès ainsi réalisés l'ont été grâce à un certain nombre de facteurs. Tout d'abord la composition du Bureau lui-même qui a été mieux étoffé et est devenu une machine administrative qui fonctionne déjà de façon satisfaisante. Les résultats acquis l'ont été plus particulièrement grâce à l'esprit de coopération franche et sincère qui caractérise les relations entre le Bureau et les Organisations internationales et non gouvernementales qui s'occupent des réfugiés. Ils l'ont été surtout grâce au dévouement de tous les fonctionnaires qui s'occupent de ces questions.

7. Ainsi, après cette contribution appréciable mais que le Bureau considère seulement comme modeste, ce dernier a l'intention de poursuivre et d'intensifier son action car les résultats déjà acquis ne doivent point faire perdre de vue l'immensité et la complexité des tâches qui demeurent à accomplir. Le Bureau et le Secrétariat général savent qu'ils peuvent compter sur la compréhension et la coopération des Etats membres qui jusqu'ici ne lui ont pas fait défaut.

8. On se souviendra que lors de la Conférence d'octobre 1967 sur les aspects juridiques, économiques et sociaux du problème des réfugiés africains, un accent particulier avait été mis sur le problème de l'éducation des réfugiés et des recommandations pertinentes adoptées pour en tirer

le meilleur parti possible. Si l'ensemble des délégués s'étaient alors accordés à reconnaître l'opportunité pour les réfugiés de pouvoir, dans des circonstances données, effectuer à l'étranger des études qu'ils ne pourraient matériellement poursuivre sur place dans leurs pays d'asile, ils n'en furent pas moins unanimes pour recommander que d'une manière générale et dans toute la mesure du possible, les réfugiés puissent poursuivre en Afrique leurs études et leur formation et ce, essentiellement dans des domaines considérés comme prioritaires pour le développement des pays africains indépendants.

9. C'est pour faciliter l'application de ces principes, auxquels étaient invités à coopérer Gouvernements et Organisations intergouvernementales et non gouvernementales, que le Bureau de l'OUA pour le placement et l'éducation des réfugiés africains, organisme issu précisément de la Conférence s'était notamment vu assigner pour tâche de "donner des renseignements et des conseils en ce qui concerne les bourses offertes à des réfugiés africains, les établissements d'enseignement ou de formation professionnelle en Afrique, et d'une manière générale, conseiller les réfugiés sur le genre d'études qu'ils pourraient faire eu égard aux besoins en main-d'oeuvre de l'Afrique, de façon qu'après avoir achevé leurs études, ils puissent profiter d'offres d'emplois qui leur conviennent".

10. Faisant suite aux recommandations pertinentes de la Conférence, le Bureau procède en ce moment à un inventaire des possibilités d'enseignement et de formation existant à l'heure actuelle sur le continent africain. A cet égard il procède en ce moment à l'envoi aux Gouvernements africains

de lettres par lesquelles il leur demande de bien vouloir lui fournir les informations suivantes :

- a) une liste complète des établissements secondaires, techniques et universitaires fonctionnant actuellement dans leurs pays ;
- b) les conditions d'admission dans ces établissements ainsi que les disciplines qui y sont enseignées ;
- c) le nombre ou la proportion de réfugiés susceptibles d'y être admis chaque année par discipline avec ou sans bourses ;
- d) les conditions d'octroi éventuel de bourses par les établissements intéressés ou par le Gouvernement.

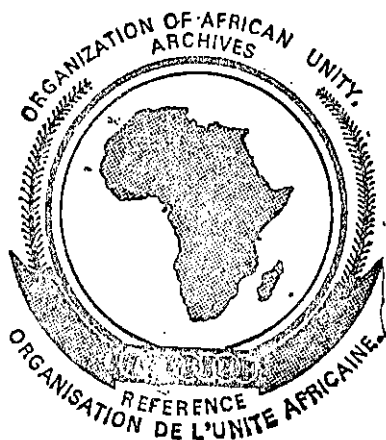
Le double intérêt de ces informations tant pour les réfugiés que pour les Organisations qui octroient des bourses d'études n'échappera à personne.

11. Par ailleurs, l'une des tâches fondamentales assignées au Bureau par la Conférence, était la mise en place d'un fichier détaillé sur tous les réfugiés africains poursuivant des études dans des établissements d'enseignement d'Afrique ou d'ailleurs. Le Bureau prépare en ce moment ledit fichier qui, constamment mis à jour, devrait permettre aux Gouvernements africains et à toutes Organisations susceptibles d'offrir des emplois à des réfugiés de faire des prévisions à long terme en matière d'utilisation de la main-d'oeuvre réfugiée qualifiée.

12. Toujours dans le même esprit, le Bureau s'attelle également à la création d'un pool de main-d'oeuvre auquel les Gouvernements seraient

invités à faire connaître leurs vacances d'emplois de travailleurs qualifiés, de techniciens et de diplômés.

13. Enfin, le Bureau organise un Séminaire de ses correspondants nationaux. Ce Séminaire qui doit se tenir à Addis-Abéba en avril prochain a pour but de discuter toutes les questions se rapportant aux problèmes des réfugiés en Afrique, d'examiner les possibilités d'une meilleure coopération entre les correspondants et le Bureau et de passer également en revue les relations entre le Bureau et les Organisations internationales et Agences bénévoles qui coopèrent avec lui.



AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

1970-02

Report of the Administrative Secretary General on the OAU Bureau for the placement and education of African Refugees

Organization of African Unity

Organization of African Unity

<https://archives.au.int/handle/123456789/7548>

Downloaded from African Union Common Repository